

Mairie d'ORPHIN

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal - Séance du vendredi 28 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vendredi vingt-huit mars à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal légalement convoqué se sont réunis, à la mairie, sous la présidence de Madame Janny DEMICHELIS, Maire.

Étaient présents : Mesdames Janny DEMICHELIS, Martine ALFRED, Laurence MORGAIN et Messieurs Jacques LENTZ, Kodjo LOKKO, Marc TROUILLET, Laurent MÉNARD, Jacky VANSON, Gérard KRAËMER, Didier ÉVERLE et Patrice BRILLOT formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : Christelle MOREL (donne pouvoir à Laurent MÉNARD), Nathalie DÉMARET-PORTELLI (donne pouvoir à Kodjo LOKKO), Huguette DARCHE (donne pouvoir à Marc TROUILLET) et Benoît RIBAULT (donne pouvoir à Jacques LENTZ).

L'ordre du jour est le suivant :

- ◆ Désignation d'un secrétaire de séance,
- ◆ Approbation du procès-verbal du 9 décembre 2024,
- ◆ Vote du Compte Financier Unique (CFU) 2024
- ◆ Affectation du résultat de l'exercice 2024
- ◆ Vote des taux communaux 2025
- ◆ Vote du Budget Primitif 2025
- ◆ Tarif location salle polyvalente
- ◆ Tarif concessions cimetière et colombarium
- ◆ CART – Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charge du 20/01/2025
- ◆ Informations et questions diverses.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19 heures.

A été nommé secrétaire de séance : Martine ALFRED.

Avant l'ouverture de la séance du conseil municipal, Madame le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour : - Signature d'une convention de valorisation des Certificats d'Economies d'Energie avec le SEY 78.

L'ensemble des membres présents donnent leur accord à l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

1/ Approbation du procès-verbal du 9 décembre 2024

Madame le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte-rendu de la séance précédente, dont un exemplaire a été transmis comme habituellement à tous les membres du conseil municipal.

M. Jacques LENTZ informe d'une erreur de prestataire concernant la pose des fenêtres au logement communal situé au-dessus de l'agence postale. Il faut lire G.T.R. au lieu de PASQUET (PASQUET étant une marque de fenêtre).

Le compte-rendu du conseil municipal du 9 décembre 2024 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

2/ Approbation du Compte Financier Unique (CFU) - 2024

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

En tant qu'ordonnateur des finances communales, Madame le Maire ne participe pas au vote de cette délibération et sort de la salle, après l'élection de Monsieur Marc TROUILLET qui préside le conseil pour cette délibération. Il fait l'exposé des principales utilisations de crédits en sections de fonctionnement et d'investissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Approuve** le Compte Financier Unique 2024,
- **Vote et arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- **Autorise** le maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier,
- **Arrête** le Compte financier unique 2024 de la commune d'Orphin comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	997 152,54	939 466,07
Dépenses	836 546,47	574 575,13
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	160 606,07	364 890,94
<i>Résultat 2023 reporté</i>	171 163,41	-398 773,13
TOTAL DU RÉSULTAT	331 769,48	-33 882,19

Pour mémoire, les restes à réaliser sont :

- Reste à réaliser en dépenses d'investissement 213 000,00 €
- Reste à réaliser en recettes d'investissement 158 917,00 €

3/ Affectation du résultat de l'exercice 2024

Vu le Compte Unique Financier 2024,

Après avoir adopté le Compte Unique Financier 2024, ce jour, qui fait apparaître :

- un excédent d'investissement de : 364 890,94 €
 - et un excédent de fonctionnement de : 160 606,07 €
- soit un résultat de clôture de 525 497,01 €*

avec des restes à réaliser (RAR) constatés en investissement de :

- *recettes : 158 917,00 €*
 - *dépenses : 213 000,00 €*
- soit un résultat déficitaire sur RAR de : -54 083,00 €*

Il est demandé au Conseil Municipal d'affecter ces résultats de clôture de l'exercice 2024 au budget primitif 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

➤ **Affecte** les résultats 2024 comme suit :

Déficit d'investissement (D 001)	- 33 882,19 €
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068)	87 965,19 €
Solde d'Excédent de fonctionnement (R002)	243 804,29 €

➤ **Précise** que ces montants seront repris dès le vote du budget primitif 2025.

4/ Vote des taux des impôts directs locaux

Au vu de l'état 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des trois taxes directes locales, des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2024 et au regard des orientations municipales, il est proposé de fixer les taux d'imposition pour l'année 2025.

Madame le Maire rappelle que par délibération n° 2024/014 du 6 avril 2024, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts pour 2024 à :

- Taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires : de 9,27 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : de 23,62 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : de 48,43 %

Madame le Maire précise que la fixation des taux d'imposition pour l'année 2025 vise à assurer une stabilité fiscale tout en permettant d'ajuster les recettes de la collectivité en fonction des besoins et des priorités budgétaires.

Au regard des informations communiquées, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

➤ **Décide** de fixer les taux d'imposition pour l'année 2025 comme suit :

- Taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires : **9,33 %**,
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **23,76 %**,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **48,72 %**.

➤ **Charge** Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

5/ Vote du Budget Primitif 2025

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Kojdo LOKKO, Adjoint aux finances, qui détaille les prévisions budgétaires globales de la section de fonctionnement et d'investissement du budget primitif 2025.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Vote** par chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement, le Budget Primitif de l'exercice 2025 tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré par section et globalement comme suit :

En section de fonctionnement :	Recettes :	1 196 000,00 €
	Dépenses :	1 196 000,00 €
En section d'investissement :	Recettes :	424 000,00 €
	Dépenses :	424 000,00 €
<i>Dont</i>	<i>restes à réaliser en dépenses d'investissement :</i>	<i>213 000,00 €</i>
	<i>restes à réaliser en recettes d'investissement :</i>	<i>158 917,00 €</i>

- **Adopte** le tableau des effectifs du personnel communal annexé au budget primitif 2025,
- **Donne** à Madame le Maire pouvoir afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération et signer toutes pièces relatives à ce dossier.

6/ Tarif 2025 – Location de la salle polyvalente

Madame le Maire propose de maintenir pour 2025 le tarif appliqué de 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Décide** d'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2025 le tarif ci-dessous au titre de la location de la salle polyvalente, **soit 450,00 € le week-end** (du samedi 9h au dimanche 18h). La caution s'élève à 500,00 €.
- **Dit** que les associations, dont le siège se situe sur la commune d'Orphin, bénéficient d'une location annuelle à titre gracieux.

7/ Tarif 2025 – Concession cimetière et columbarium

Madame le Maire propose de maintenir pour 2025 le tarif appliqué en 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Décide** d'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2025 les tarifs ci-dessous au titre des concessions du cimetière :
 - Concession trentenaire : **670,00 €**
 - Concession cinquantenaire : **770,00 €**
 - Columbarium Case 15 ans : **1.200,00 €**

8/ Rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de la communauté d'agglomération Rambouillet Territoires

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal le rapport de la Commission Locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) qui a été adopté à la majorité par la commission locale d'évaluation des charges transférées le 20 janvier 2025.

Ce rapport doit être approuvé par délibération concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue au premier alinéa du II de l'article L. 5211-5 du code général des collectivités territoriales, prises dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport au conseil municipal par le président.

Vu la délibération CC2502FI02 du 3 février 2025 fixant les montants des attributions de compensation définitives 2024 et les montants des attributions de compensation provisoires 2025,

Considérant que les évaluations des charges sont détaillées dans le rapport de la commission locale d'évaluation des charges,

Considérant l'adoption par la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées, dudit rapport,

Considérant qu'il convient de délibérer afin que les Conseils Municipaux approuvent ledit-rapport, à la majorité qualifiée des deux tiers au moins des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population ou de la moitié au moins des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population, dans un délai de trois mois,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Approuve** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées,
- **Notifie** cette délibération à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Rambouillet Territoires.

9/ SEY 78 – Signature d’une convention de valorisation des Certificats d’Économies d’Énergie (CEE)

Vu la Loi du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique, dont la création des Certificats d’Economies d’Energies (CEE) et vu la délibération du Syndicat d’Énergie des Yvelines (SEY 78) en date du 18 avril 2013 concernant la mise en place d’un service de regroupement des demandes de CEE pour les communes adhérentes,

Vu le projet de convention entre le SEY et la commune d’Orphin,

Considérant que le SEY propose :

- le recensement des opérations éligibles,
- le montage des dossiers administratifs,
- le dépôt des demandes auprès des instances,
- le suivi des dossiers jusqu’à l’obtention des certificats,
- une veille économique et technique sur le sujet,
- la revente en temps utile des CEE obtenus,
- la versement des produits des CEE aux communes

Considérant que le dispositif de valorisation des CEE par le SEY permet d’obtenir un financement complémentaire des opérations de rénovations énergétiques réalisées par la commune dans le cadre de l’installation d’une pompe à chaleur,

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de signer une convention de valorisation des CEE avec le SEY afin de bénéficier des financements correspondants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents et représentés,

- **Autorise** Madame le Maire à signer une convention avec le SEY pour la valorisation des CEE des opérations de rénovation énergétiques réalisées ou programmées par la commune.

10/ Informations et questions diverses

- ◆ **Contrat d’apprentissage** : La commune va accueillir dès la prochaine rentrée scolaire un jeune orphinois dans le cadre d’un contrat d’apprentissage pour une durée de 2 ans : CAP AEPE (Accompagnement Educatif Petite Enfance).
- ◆ **CCID** : La commission communale des impôts directs s’est tenue le 19 février 2025.
- ◆ **Travaux de voirie** : Les travaux de réfection de la Route de Beauvais seront réalisés par les services de Rambouillet Territoires.
- ◆ **Végétalisation de la cour d’école** : La commune a payé la dernière facture à la Société PRETTRE ESPACES VERTS pour un montant de 29.163,89 € TTC.
- ◆ **Société GUERLAIN** : Plusieurs réunions entre les services préfectoraux, les représentants de la Société GUERLAIN et de la Mairie ont eu lieu dans le cadre de la finalisation du projet d’agrandissement de bâtiments.
- ◆ **Chauffage en Mairie** : La société NERVET BROUSSEAU a procédé au désembouage du réseaux de chaleur complet de l’installation jusqu’à l’obtention d’une eau claire et a installé une chaudière électrique provisoire pour un montant de 14.106,96 € TTC dans l’attente de l’installation à partir du 31 mars 2025 d’une pompe à chaleur de marque LG air/eau pour un montant de 43 388,06 € TTC.
- ◆ **SMDVA** : La fusion se poursuit par la communauté d’agglomération Rambouillet Territoires. Le montant de la cotisation annuelle est de 3.910,98 € pour la commune d’Orphin. Un garde-rivière vient d’intégrer le service. Le syndicat dispose à ce jour d’un programme pluriannuel de restauration et d’entretien (PPRE) pour chacun des bassins versants de son territoire d’actions (le compte-rendu est à disposition en mairie).

- ◆ **École communale** : La réunion du conseil d'école s'est déroulée le mardi 4 février 2025 en présence de Laurence MORGAIN, Martine ALFRED ayant été excusée.
Les élèves de l'école rencontrent une dumiste dans la salle du conseil un vendredi après-midi sur deux dans le cadre de leurs activités.
De plus, la salle des fêtes de Raizeux sera à la disposition de l'école pour le mois de mai.
- ◆ **Garderie/Centre de Loisirs « La Ribambelle »** : Madame le Maire informe que ce service est très bien géré et mené d'une main de maître.
La commune est régulièrement interpellée par d'anciennes employées de l'association « La Ribambelle » dans le cadre de remise de duplicata de bulletin de paie. Malheureusement, les dossiers du personnel n'ont jamais été remis en Mairie et nous ne pouvons de ce fait, pas satisfaire leurs demandes.
- ◆ **UNSOR** : L'assemblée générale de l'Union Nationale des Sous-Officiers en Retraite (UNSOR 78) aura lieu le samedi 29 mars 2025. Les membres du conseil municipal sont attendus pour le dépôt de gerbe aux monuments aux morts du village vers 11 h 45.
- ◆ **Prix d'Orphin 2025** : La course cycliste «14^{ème} Prix de la Municipalité d'Orphin » organisée par Olivier BOURDIN (US Poigny-Rambouillet Cycliste) aura lieu le dimanche 30 mars 2025.
- ◆ **Pèlerinage** : Deux pèlerinages auront lieu sur la commune :
 - Pèlerinage de Tradition qui traversera la commune et fera une halte sur le chemin des Bois « Haute Maison » le samedi 7 juin prochain ;
 - 43^{ème} pèlerinage de Notre Dame de Chrétienté en marche de Paris à Notre Dame de Chartres du 7 au 9 juin 2025 avec une halte le dimanche 8 juin (au stade - rue des Sources).
- ◆ **CART** :
 - Courses hippiques de Rambouillet : la communauté d'agglomération Rambouillet Territoires et l'association des courses hippiques de Rambouillet renouvellent leur partenariat pour la saison 2025. Les communes ont la possibilité de parrainer un prix lors de chacune des journées de courses se déroulant sur l'hippodrome du Petit Grill ;
 - Commission mobilité-voirie intercommunale : Marc TROUILLET se rendra à la prochaine commission le 31 mars 2025.
- ◆ **Assises de l'eau** : Une journée technique des assises départementales de l'eau aura lieu le mardi 6 mai 2025 à Versailles en présence du Président du Département des Yvelines, Pierre BÉDIER et du Préfet des Yvelines, Frédéric ROSE.
- ◆ **Logement APC** : Les loyers de ce logement ne sont plus réglés depuis plusieurs mois par la locataire qui a déposé un dossier de surendettement.
- ◆ **Agence Postale Communale** : Il nous est demandé la pose d'un rideau-store sur la porte d'entrée.
- ◆ **Croix-Rouge Française** : La Croix-Rouge Française lance un nouveau service itinérant d'aide aux démarches administratives et d'orientation
- ◆ **Enedis** : Madame le Maire indique qu'une panne électrique a eu lieu rue de la Garenne et que des sacs de gravats et des barrières ont été laissés sur le trottoir durant de longues semaines. Après plusieurs échanges, tout a été retiré fin février.
- ◆ **Personnel communal** : Madame le Maire informe qu'une agente de la commune est en accident de travail depuis novembre 2022.

- ◆ **Maison France Service** : La Maison France Service est ouverte au public depuis le 2 décembre 2024 à Le Perray-en-Yvelines. Une conseillère France Services accueille régulièrement les usagers afin de les informer, les orienter et les accompagner dans leurs démarches administratives (CAF, etc...). Ce service fonctionne très bien.
- ◆ **Lycée Louis BASCAN (Rambouillet)** : Madame le Maire informe qu'un concours d'éloquence aura lieu au lycée Louis BASCAN à Rambouillet le 9 avril prochain.
- ◆ **Chambre d'Agriculture de la région Île-de-France** : Les services de la DDT (Direction départementale des territoires) ont fait parvenir une proposition de document-cadre fourni par la Chambre d'agriculture de la région Île-de-France pour le département des Yvelines accompagné d'une cartographie de sites situés sur la commune dans le cadre d'une consultation relative à l'identification des surfaces naturelles, agricoles et forestières susceptibles d'accueillir des installations photovoltaïques au sol.
- ◆ **Haie végétale** : Plusieurs membres du conseil municipal demandent à Madame le Maire de faire le nécessaire très rapidement afin de réduire la haie végétale à l'entrée de la commune.
- ◆ **Questions diverses** : Patrice BRILLOT demande à quel moment le poirier, situé à l'angle du chemin de Poyers et de la départementale 176, sera remplacé ? en réponse, Madame le Maire s'engage le remplacer dès l'automne prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

Le secrétaire de séance,
Martine ALFRED



Le Maire,
Janny DEMICHELIS



